



**Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire**



Cher(e) collègue,

Le **mardi 17 mars 2009** se dérouleront les **élections professionnelles**, qui comprennent : l'élection des délégué(e)s CAP, des Commissions Consultatives Paritaires (contractuels) et les élections pour les CTPD et CTPR. Chaque électeur vote deux fois, soit pour les CAP et CTP, soit pour les CCP et CTP, sauf les stagiaires qui ne votent que pour les CTP. Vous trouverez dans ce courrier la profession de foi correspondant à votre statut.

Le SNPES agit nationalement au quotidien pour défendre le service public d'éducation de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, ses missions, ses personnels face aux attaques orchestrées depuis plusieurs années.

La section 21 du SNPES s'est impliquée à différents niveaux depuis les dernières élections professionnelles. Voici quelques éléments de bilan et de propositions pour l'avenir :

AU SEIN DE LA PJJ :

CEF

- ✓ intervention auprès de l'administration pour le respect du droit à récupération des heures supplémentaires et des congés
- ✓ accompagnement d'agents en défense individuelle de leurs droits en particulier de contractuels
- ✓ défense du droit à la formation continue pour tous dès l'ouverture du service

FAE

- ✓ pétition pour une norme de 16 ETP éducatifs notamment afin de garantir une prise en charge éducative de qualité 24h/24
- ✓ appui pour qu'il y ait une vraie réflexion sur le travail de nuit en hébergement, sur ses conséquences pour les rythmes biologiques et la vie familiale des agents
- ✓ défense de la fonction UHD sur le département soit à travers une valorisation de l'existant soit même par la création d'un vrai service.

CAE

- ✓ opposition lors d'un CTPD à la partition de la fonction Milieu Ouvert entre un Pôle Investigation et un Pôle Milieu Ouvert : position sur laquelle l'administration nous rejoint aujourd'hui.
- ✓ défense de la double compétence civil/pénal à la PJJ, des mesures comme la PJM ou l'AEMO ainsi que des moyens humains nécessaires.
- ✓ défense des moyens d'insertion au sein de notre administration et opposition à une privatisation rampante.

Services administratifs et de formation

- ✓ mobilisation contre la réforme de la carte judiciaire et de celle de la PJJ qui ont amené à supprimer la DR, à éloigner le niveau décisionnel des terrains.
- ✓ lutte aux côtés des agents contre des redéploiements bâclés voire sans réelle solution proposée.
- ✓ pétition en cours contre la fermeture du PTF de Dijon
- ✓ bataille pour des temps de décharges décentes pour le suivi de la formation notamment pour les tuteurs

A L'EXTERIEUR DE LA PJJ :

Défense de l'Ordonnance de 1945 et des Libertés

- ✓ opposition aux différentes Lois sécuritaires PERBEN et SARKOZY en partenariat avec les organisations d'avocats, de magistrats ou de défense des droits de l'Homme : création de l'Observatoire Justice et Libertés, réunion-débat sur la jeunesse délinquante,...
- ✓ mobilisation aux côtés des travailleurs sociaux et des élèves de l'IRTESS pour défendre le travail social, sa déontologie et le secret professionnel au moment du débat sur la Loi de Prévention de la Délinquance.
- ✓ Le SNPES a été à l'origine dans le département de la mobilisation contre le fichier EDVIGE au dernier trimestre 2008.

Défense du Service Public et du statut de ses agents

- ✓ présence lors des différentes mobilisations pour la défense des retraites, des salaires et du service public, contre l'application des méthodes du privé (primes au mérite, évaluation, dérive bureaucratique et comptable au détriment de la qualité du service rendu).
- ✓ soutien à la défense du service public de la poste en Côte d'or
- ✓ défense de l'école public aux côtés des parents d'élèves, des élus et des syndicats enseignants

Voici quelques éléments de bilan mais aussi de combats en cours que la section 21 du SNPES a mené ou mène pour défendre nos missions, nos moyens au service des publics pris en charge. **Pour que ce combat puisse continuer, pour défendre une autre vision de l'éducation, pour que nos droits ne soient plus piétinés...**

**VOTEZ MASSIVEMENT LE 17 MARS
POUR DES REPRESENTANTS QUI SE BATTENT REELLEMENT
A TOUS LES NIVEAUX AU QUOTIDIEN !**

La section 21 du SNPES

SNPES-PJJ FSU 21 : F.A.E. 10 12 rue Nodot 21000 DIJON
Tél : 03.80.59.12.73 - Fax : 03.80.59.12.75 Mél : pjj21@snpespjj.fsu.org,